



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

### M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

#### **Avis public d'entrée en vigueur du règlement #3-2022**

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 8<sup>ième</sup> jour de février 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #3-2022.

#### ***Règlement relatif au traitement des élus municipaux.***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 10<sup>ième</sup> jour de février 2022.

Sylvie Burelle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus;

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00, ce 10<sup>ième</sup> jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>ième</sup> jour de février 2022.



Sylvie Burelle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière